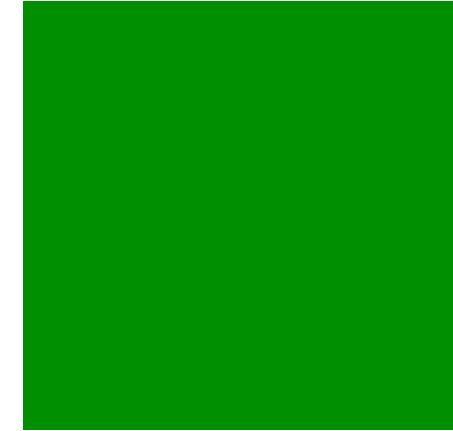


# Certification « bio » d'un moulin



**Quelles contraintes  
administratives, techniques, financières ?**

QUALITY PARTNER – AWEIS Samya  
Namur – 13 juin 2015

# Table des matières



## CERTIFICATION BIOLOGIQUE D'UN MOULIN

- 1. Prérequis
- 2. Réglementation
- 3. Avant la production
- 4. Pendant la production
- 5. Après la production
- 6. Coûts



# 1. Prérequis



## CERTIFICATION BIOLOGIQUE D'UN MOULIN

- La législation bio ne déroge pas à la législation en matière de sécurité alimentaire



- Notifier vos activités
- Cas de figure développé : réception de grain en vrac – Moulin « mixte »

## 2. Règlementation



### REGLEMENTS D'APPLICATION

- Règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91
- Règlement (CE) n° 889/2008 de la commission du 5 septembre 2008 portant modalités d'application du règlement n° 834/2007
- En Wallonie, ces règlements sont complétés par les modalités définies dans l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 11 février 2010.

# 3. Avant la production



## CERTIFICATION BIOLOGIQUE D'UN MOULIN

- Etablir votre procédure de réception des marchandises
  - ⇒ Vérification du statut « certifié bio » de vos fournisseurs
    - ◆ Vérification du scope du certificat et la date de validité
    - ⇒ Vérification des produits à la réception (A formaliser)
      - ◆ Bons de livraison – Code de l'OC
      - ◆ Factures – Code de l'OC
      - ◆ Etat de la marchandise
  - Début de votre traçabilité interne



# 3. Avant la production



## CERTIFICATION BIOLOGIQUE D'UN MOULIN

- Stockage
  - ⇒ Doit être maîtrisé pour éviter toute contamination croisée par des produits non bio
  - ⇒ Lieu de stockage identifié et séparé
- Vérification du nettoyage et enregistrement de cette vérification
- Généralement, on produit le « bio » après nettoyage pour réduire les risques de contaminations croisées

# 4. Pendant la production



## CERTIFICATION BIOLOGIQUE D'UN MOULIN

- Séparation dans le temps ou dans l'espace
- Planning de production
- Respect de la traçabilité à tous les stades de production
- Formalisation de votre process de fabrication (schéma, description,...)
- Définition des « pertes » entre le produit réceptionné et la farine
  - ⇒ Rendement
- Enregistrements : n° de lot, date, quantité entrée, quantité sortie, ...
  - ⇒ Bilan IN / OUT



QUALITY PARTNER N.V.

# 5. Après la production



## CERTIFICATION BIOLOGIQUE D'UN MOULIN

- Conditionnement en sacs

⇒ Etiquetage conforme

Le cas échéant associé à un logo privé



BE-BIO-03 = code de l'organisme certificateur (propre à l'OC)

Agriculture UE/ non UE

# 5. Après la production



## CERTIFICATION BIOLOGIQUE D'UN MOULIN

- Nettoyage
  - ⇒ Pas de liste positive en bio (pour les transformateurs) mais produits agréés
  - ⇒ Vérifier l'efficacité
  - ⇒ Enregistrements (qui – quoi – quand)
- Lutte contre les nuisibles : pas de contact avec les produits alimentaires
  - ⇒ Liste positive Annexe II R889/2008

# 5. Après la production



## CERTIFICATION BIOLOGIQUE D'UN MOULIN

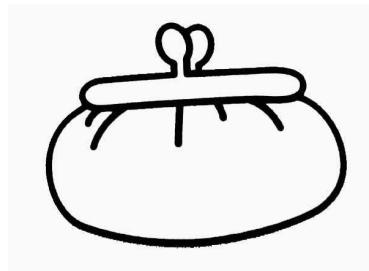
### 4. Substances à utiliser dans les pièges et/ou les distributeurs

Autorisation	Dénomination	Description, exigences en matière de composition, conditions d'emploi
A	Phéromones	Appât, perturbateur du comportement sexuel; uniquement pour pièges et distributeurs Produits visés à l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 (numéros 255, 258 et 259).
A	Pyréthroïdes (uniquement delta-méthrine et lambda-cyhalothrine)	Insecticide uniquement pour pièges avec appâts spécifiques; uniquement contre <i>Bactrocera oleae</i> et <i>Ceratitis capitata</i> Wied.



QUALITY PARTNER N.V.

# 6. Le coût



## CERTIFICATION BIOLOGIQUE D'UN MOULIN

- Catégorie transformateur
  - ⇒ 823,04 € HTVA \*
  - ⇒ 610,43 € HTVA \* en cas de démarrage d'activité (durant 2 ans)
  - ⇒ 472,25€ HTVA \* travail à façon (CAB < 15.922 €)
  - ⇒ couvrent les frais de contrôle, les frais de déplacements et d'analyse et s'entendent pour l'année civile

\* Tarif Quality Partner 2015 – pour chiffre d'affaire < 122.217€ - Activité unique

# Identité **QUALITY PARTNER**



## VISION

*Dans un monde où s'affrontent des modes de production opposés et où le consommateur s'informe au mieux des caractéristiques de son alimentation,*

**nous pensons que la maîtrise et la connaissance de la qualité et la sécurité des aliments exercent une influence croissante sur la décision de consommation.**

## MISSION

Garantir la sécurité des aliments chez tous les acteurs de la filière agro-alimentaire

Fournir une réponse globale, appropriée, complète et rapide à toutes les problématiques de sécurité et de qualité alimentaires

Offrir un partenariat durable dans la recherche et le développement de nouveaux produits alimentaires

## VALEURS

INTEGRITE

<>

PROACTIVITE

<>

EXCELLENCE

<>

INNOVATION

# Questions

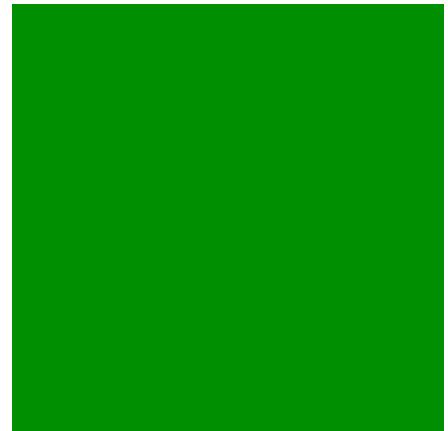


MERCI POUR VOTRE ATTENTION



QUALITY PARTNER  
S.A. N.V.

# Contact



Quality Partner • En Hayeneux 62  
4040 Herstal • Belgique  
+32 (0) 4 240 75 00  
[bio@quality-partner.be](mailto:bio@quality-partner.be)